

Lors d'un tour de table, les 33 participants sont invités à se présenter.

Ce tour de table fait apparaître une présence importante d'Offices de Tourisme du Val d'Adour et peu de socioprofessionnels.

Après un rappel du rôle du Conseil de Développement, Rosemonde CATHALA présente le plan de la réunion.

Corinne BRUEL enchaîne sur un état des lieux rapide des caractéristiques touristiques du Pays :

- petites structures diffuses d'hébergement touristique
- pas de site porteur à visiter, mais un ensemble de petits patrimoines
- loin de la mer et de la montagne, mais un cadre de vie et de l'espace
- la clientèle qui séjourne sur le territoire est une clientèle à la recherche de contacts, d'authenticité et d'espace

Si, comme prévu, dans peu de temps 90 % de la population vit sur 10 % du territoire, nous avons des atouts, à condition de préserver la qualité de notre environnement. Elément décisif dans le choix de la destination. Attention à la qualité des cours d'eau, à l'entretien et le balisage des chemins de randonnées, à la pollution....

I. Intervention des participants :

Nathalie BARROUILLET de l'O.T. de Marciac présente le calendrier des manifestations de l'été 2001 du Val d'Adour établi avec l'aide de tous les OTSI du pays. Elle fait ressortir les problèmes de diffusion rencontrés et propose la diffusion dans la presse, les collectivités, les commerces et les foyers. Voir comment le financer.

L'expérience gersoise avec la mise en réseau des OTSI est évoquée (chaque information, activité et manifestation sont répertoriées par les Offices de Tourisme de pôle et centralisées par le CDT - intra net).

L'OT de Lembeye-Garlin-Montaner nous présente le calendrier qui existe depuis 10 ans. Il est financé par la publicité, les associations cotisent 150 francs par an.

Suite à ces interventions, plusieurs interrogations : doit-on établir un calendrier sur l'année ou seulement sur deux mois ? Pour les touristes, pour les locaux ou pour les deux ?

Thierry BLANCHARD du CDTL du Gers met l'accent sur le développement du tourisme hors saison, du déficit en animation et de la fermeture des sites pendant ces périodes.

Le débat fait apparaître la nécessité de mettre en place des documents (document d'appel, guide...)

Pour faire connaître le pays et ses spécificités, il faut optimiser ce qui fonctionne déjà et voir comment les financer.

Le Gers, une image forte

Plusieurs participants soulignent l'évolution positive de l'image du Gers et de sa notoriété. En effet, la présence du CDT et des professionnels dans les salons, la publicité, l'effet "bonheur...." ont permis de faire connaître le Gers, sa qualité de vie, sa gastronomie..... Mais tout n'est pas acquis. Il faut maintenant transformer cette notoriété en nuitées. Madame BRUEL nous fait part de son expérience sur les salons touristiques. "Trop de vacanciers hésitent encore à venir dans le Gers malgré son image et choisissent des destinations (concurrentes) comme le Lot ou la Dordogne". Les festivals contribuent aussi à cette notoriété, exemple, le festival de jazz in Marciac pour lequel on peut mesurer les retombées touristiques pour la première quinzaine d'août.

Thierry BLANCHARD intervient pour nous faire part de l'expérience faite dans le Gers sur la mise en place du plan marketing : le CDT a demandé à 20 professionnels du département d'étudier 5 scénarios de développement touristique. Rejet du projet basé sur l'expérience du Lubéron avec la mise en avant des célébrités et de l'événementiel.

L'essor touristique du Gers est dû à un mouvement durable. Le Gers se développe parce qu'il y a un véritable travail en réseau qui rend plus fort. Le personnel des OT se forme à l'accueil. Il faut trouver des outils pour pérenniser les emplois des OT.

Rappel de la loi de 1992 qui dit que chaque collectivité territoriale a une structure touristique. Il faut que les élus y croient et travaillent avec les OT. Le tourisme ne couvre pas les frais des OT. C'est une volonté des collectivités, le tourisme est un levier du développement économique, il faut intégrer les retombées économiques.

Effort pour la formation du personnel des OTSI. Les OTSI doivent être des coordonnateurs et avoir pour objectif de faire de chaque touriste un client.

II. Faire un état des lieux avant de construire un projet touristique :

Le débat fait ressortir la nécessité de rassembler toutes les informations sur les structures culturelles touristiques et sportives du pays.

La mission de chaque OT pour la prochaine réunion est de :

- rassembler toutes les informations déjà détenues
- établir la liste exhaustive des acteurs touristiques, culturels et sportifs
- la liste des sites et monuments visitables avec leur date d'ouverture
- la liste des produits touristiques proposés par les OT ou les Professionnels
- répertorier tous les chemins de randonnées pédestre, équestre, VTT/VTC

III. Actions à mener :

Mettre en place un questionnaire pour faire remonter les besoins et les attentes de l'ensemble des structures. Ce qui va permettre de définir les axes de travail prioritaires en fonction des attentes et des besoins du territoire.

Des commissions de travail pourront être envisagées :

- mise en réseau des OTSI du pays
- aide aux petits porteurs de projet
- mise en place d'outils : calendrier de manifestation, document de promotion, guide...
- présentation de l'offre touristique dans le site Internet
- aide à la modernisation et à la réhabilitation des structures existantes (hôtels, restaurant, camping)
- formations : accueil, marketing...

Dans chaque CDT, il y a un observatoire économique où l'on peut trouver des études et analyses.

Thierry BLANCHARD est chargé de rassembler tous les éléments en relation avec ses collègues du 65 et du 64.

CONCLUSION : Après la répartition des différentes tâches de chacun, il est demandé à tous les OTSI d'inviter les acteurs touristiques à la prochaine réunion pour définir les actions à mener. Des Commissions devront être établies pour plancher sur différents sujets. Réfléchir aussi sur quelques questions à poser aux acteurs qui vont recevoir le questionnaire.

Rosemonde rappelle que les comptes rendus des Commissions pourront être envoyés par e-mail sinon il faut en faire la demande à SEMADOUR Tél. 05 62 96 44 88. Rappelons aussi que les adhésions au Conseil sont à régler si ce n'est pas encore fait.